



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

R.30

**TÉLÉGRAPHIE
TRANSMISSION TÉLÉGRAPHIQUE**

**CARACTÉRISTIQUES DE TRANSMISSION
DES LIAISONS INTERNATIONALES POUR
LA TÉLÉGRAPHIE HARMONIQUE**

Recommandation UIT-T R.30

(Extrait du *Livre Bleu*)

NOTES

1 La Recommandation R.30 de l'UIT-T a été publiée dans le fascicule VII.1 du Livre Bleu. Ce fichier est un extrait du Livre Bleu. La présentation peut en être légèrement différente, mais le contenu est identique à celui du Livre Bleu et les conditions en matière de droits d'auteur restent inchangées (voir plus loin).

2 Dans la présente Recommandation, le terme «Administration» désigne indifféremment une administration de télécommunication ou une exploitation reconnue.

© UIT 1988, 1993

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

Recommandation R.30

CARACTÉRISTIQUES DE TRANSMISSION DES LIAISONS INTERNATIONALES POUR LA TÉLÉGRAPHIE HARMONIQUE

(Mar del Plata, 1968; modifiée à Genève, 1976)

1 Les systèmes à courants porteurs normalisés à espacement de voie de 4 kHz ou 3 kHz permettent de constituer des systèmes homogènes de télégraphie harmonique ayant les capacités indiquées au tableau 1/R.30 en voies de télégraphie harmonique.

TABLEAU 1/R.30

| Largeur de bande du support | 50 bauds à espacement de 120 Hz | 100 bauds à espacement de 240 Hz | 200 bauds à espacement de 360 Hz | 200 bauds à espacement de 480 Hz |
|-----------------------------|---------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| 4 kHz | 24 | 12 | 8 (non utilisé normalement) | 6 |
| 3 kHz | 22 | 11 | 7 | 5 |

2 Les circuits à fréquence vocale à charge forte ou moyenne permettent de constituer des systèmes de télégraphie harmonique à 12 voies à 50 bauds; 18 voies sont possibles sur des circuits à charge plus légères.

3 Pour la télégraphie harmonique, on doit utiliser de préférence des liaisons à quatre fils.

4 La constitution d'une liaison à quatre fils pour la télégraphie harmonique diffère de celle d'un circuit téléphonique par l'absence des termineurs, des signaleurs et des supprimeurs d'écho.

5 Avec des liaisons à deux fils, un montage duplex ne serait pas possible parce qu'on ne peut pas équilibrer ces liaisons avec la précision nécessaire pour éviter une influence réciproque. Si on utilise les fréquences inférieures pour la transmission dans un sens et les fréquences supérieures pour la transmission dans l'autre sens, on peut utiliser une liaison à deux fils pour la télégraphie harmonique.

6 Les conditions imposées aux liaisons internationales pour télégraphie harmonique sont décrites de façon détaillée dans la Recommandation H.22 [1].

7 Les voies MIC (modulation par impulsions et codage) satisfaisant aux dispositions de la Recommandation G.712 [2] conviennent également en tant que circuits supports de télégraphie harmonique en modulation de fréquence. Deux questions demandent toutefois à être étudiées plus avant: celle de l'accroissement de la distorsion télégraphique en fonction du niveau de transmission et celle du nombre des voies MIC connectées en tandem.

Références

- [1] Recommandation du CCITT *Conditions imposées aux liaisons internationales pour télégraphie harmonique (à 50, 100 ou 200 bauds)*, Rec. H.22.
- [2] Recommandation du CCITT *Caractéristiques de qualité des voies MIC aux fréquences vocales*, Rec. G.712.